

# Rapport de gestion 2019



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Rétrospective de l'année</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Produit : Droit d'utilisation et obligation de redevance</b>	<b>2</b>
	Domaine de gestion Droit de diffusion	2
	Domaine de gestion Droits d'art visuel	3
	Domaine de gestion Reprographie/réseaux numériques	3
	Domaine de gestion Supports vierges	4
	Domaine de gestion Replay TV	4
	Domaine de gestion Droit de location / prêt	5
	Autres domaines de gestion	5
<b>3</b>	<b>Répartition : Paiement pour la cession de droits d'auteur</b>	<b>7</b>
	Contrats de gestion (Membres)	7
	Modèle légal et règles de répartition	7
	Du produit à la répartition	8
<b>4</b>	<b>Charges : Compte de gestion de ProLitteris</b>	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>Autres missions de ProLitteris</b>	<b>11</b>
	Fondation sociale	11
	Fonds culturel	11
	Conseil juridique et activités politiques	11
	Coopération internationale	12
<b>6</b>	<b>Organisation, direction et surveillance</b>	<b>14</b>
	Assemblée générale et Conseil d'administration	14
	Direction et personnel	14
	Autorités de surveillance	15
	Collaboration des sociétés suisses de gestion de droits d'auteur	15
<b>7</b>	<b>Comptes annuels de ProLitteris</b>	<b>16</b>
	Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de ProLitteris	30
<b>8</b>	<b>Comptes annuels de la Fondation sociale</b>	<b>32</b>
	Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation sociale	38
<b>9</b>	<b>Comptes annuels de la Fondation Fonds culturel de ProLitteris</b>	<b>39</b>
	Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation Fonds culturel	43



## 1 Rétrospective de l'année

En 2019, ProLitteris a mis en œuvre pour la première fois un nouveau système de répartition en ligne pour les redevances dans le domaine des utilisations à usage propre des établissements d'enseignement et des entreprises (domaine de gestion reprographie/réseaux numériques). Les maisons d'édition peuvent insérer des compteurs sur leur sites Internet et annoncer des textes en ligne, qui, sous certaines conditions, peuvent faire l'objet d'indemnités l'année suivante. Le produit global de ProLitteris se compose des recettes annuelles de l'exercice concerné (les sommes encaissées dans la gestion des droits d'auteur) et des produits divers (produits du patrimoine et montants non répartis lors d'exercices précédents).

Produit (CHF)	2018	%	2019	%
Produit en provenance de Suisse	35'435'647	96.5	36'333'924	96.2
de la Principauté de Liechtenstein	3'957	0.0	5'847	0.0
de l'étranger	4'916'314	13.4	2'820'216	7.5
Affaires de courtage	-3'927'992	-10.7	-3'974'213	-10.5
<b>Produit brut</b>	<b>36'427'926</b>	<b>99.2</b>	<b>35'185'775</b>	<b>93.1</b>
Rabais d'association	-1'719'454	-4.7	-1'622'121	-4.3
Indemnités d'encaissement de tiers	-321'720	-0.9	-382'962	-1.0
Réductions de produit diverses	-50'541	-0.1	28'025	0.1
<b>Réduction de produit</b>	<b>-2'091'715</b>	<b>-5.7</b>	<b>-1'977'058</b>	<b>-5.2</b>
<b>Produit après réduction</b>	<b>34'336'211</b>	<b>93.5</b>	<b>33'208'717</b>	<b>87.9</b>
<b>Dissolution de provisions</b>	<b>1'660'583</b>	<b>4.5</b>	<b>2'389'319</b>	<b>6.3</b>
<b>Produit de la gestion de droits</b>	<b>35'996'794</b>	<b>98.0</b>	<b>35'598'036</b>	<b>94.2</b>
Administration de la Fondation sociale	192'110	0.5	192'110	0.5
Produits d'encaissement	182'740	0.5	176'880	0.5
Produits divers	-4'294	0.0	445	0.0
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>370'556</b>	<b>1.0</b>	<b>369'435</b>	<b>1.0</b>
<b>Produit net</b>	<b>36'367'350</b>	<b>99.1</b>	<b>35'967'471</b>	<b>95.2</b>
Produit financier	80'095	0.2	1'405'813	3.7
Loyers encaissés	193'254	0.5	205'649	0.5
<b>Produit extraordinaire et hors période</b>	<b>72'244</b>	<b>0.2</b>	<b>195'864</b>	<b>0.5</b>
<b>Produit financier, loyers et produit extraordinaire</b>	<b>345'593</b>	<b>0.9</b>	<b>1'807'326</b>	<b>4.8</b>
<b>Produit total (CHF)</b>	<b>36'712'943</b>	<b>100.0</b>	<b>37'774'797</b>	<b>100.0</b>

L'augmentation du produit total provient d'une part de recettes supérieures en provenance de Suisse, de CHF 903'232, mais inférieures en provenance de l'étranger, de CHF 2'096'098, d'une augmentation de dissolutions de provisions, de CHF 728'736 et d'une hausse des produits financiers, de CHF 1'325'718. Du produit, ProLitteris a statutairement prélevé durant l'exercice sous revue : CHF 2'996'529 (exercice précédent 2'931'245) en faveur de la Fondation sociale (10%) et CHF 302'673 (exercice précédent 556'862) pour la promotion de la culture. De même, CHF 6'350'110 (exercice précédent 5'915'163) ont été prélevés pour les frais de gestion, à savoir les dépenses pour la gestion des droits, la perception et la répartition des redevances. Il en résulte une somme d'indemnités réparties entre les ayants droit de CHF 27'869'823 (exercice précédent 26'594'893).

## 2 Produit : Droit d'utilisation et obligation de redevance

L'activité de ProLitteris couvre six grands domaines de gestion de droits d'auteur. Ils correspondent soit aux tarifs communs de plusieurs sociétés de gestion (TC 1 à TC 13), soit à des conventions et tarifs sur mesure (droits d'art visuel et de diffusion). Il s'y ajoute d'autres domaines générant des produits d'importance inférieure.

Résumé du produit des différents domaines de gestion :

Produit (CHF)	2018	2019	+/-
Droit de diffusion (incl. droits secondaires)	11'188'109	12'148'515	8.6%
Droits d'art visuel	3'648'934	1'871'022	-48.7%
Reprographie/réseaux numériques	10'579'606	10'500'869	-0.7%
Utilisations scolaires	6'825'456	6'949'182	1.8%
Supports vierges	1'803'812	1'810'865	0.4%
Replay TV	1'576'126	1'776'768	12.7%
Droit de prêt	300'360	420'441	40.0%
Autres domaines de gestion	74'390	120'374	61.8%
Total	35'996'793	35'598'036	-1.1 %

### Domaine de gestion Droit de diffusion

Le droit de diffusion couvre la gestion des droits des auteurs et éditeurs d'œuvres littéraires et d'art dramatique. Ces œuvres sont utilisées dans des programmes et des offres sur Internet des sociétés de diffusion. Le droit de diffusion est un droit exclusif. Sur la base des contrats de gestion de droits et des utilisations constatées, ProLitteris perçoit de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision suisse (SRG SSR) et des stations privées de radio et télévision des redevances fixées contractuellement. Dans le droit de diffusion, des utilisations secondaires font aussi l'objet de redevances, notamment le droit de retransmission et le droit de réception publique.

Durant l'exercice sous revue, ProLitteris a traité quelque 3'706 annonces de diffusions et effectué 4'956 versements à des auteurs.

Détail du produit dans le domaine droit de diffusion :

Droit de diffusion (CHF)	2018	2019	+/-
Produit SRG SSR	1'253'554	1'279'600	2.1%
Diffuseurs privés suisses	11'650	11'550	-0.9%
Diffusion sur Internet	5'000	5'000	0.0%
Produit en provenance de l'étranger	73'597	160'272	117.8%
Dissolution de provisions	179'411	4'000	-97.8%
Total	1'523'212	1'460'422	-4.1%

Droit de réception publique TC 3 (CHF)	2018	2019	+/-
Produit en provenance de Suisse	1'011'851	1'215'674	20.1%
Réduction de produit	-95'043	-146'775	54.4%
Dissolution de provisions	318'040	359'641	13.1%
Total	1'234'848	1'428'540	15.7%

Droit de retransmission TC 1 (CHF)	2018	2019	+/-
Produit en provenance de Suisse	7'216'206	7'155'488	-0.8%
Produit en provenance de l'étranger	98'059	332'085	238.7%
Réduction de produit	-137'538	-132'309	-3.8%
Dissolution de provisions	1'126'068	1'795'444	59.4%
Total	8'302'795	9'150'708	10.2%

Droit de retransmission TC 2a et b (CHF)	2018	2019	+/-
Produit Suisse	92'042	75'857	-17.6%
Réduction de produit	-1'851	-3'049	64.7%
Dissolution de provisions	37'063	36'037	-2.8%
<b>Total</b>	<b>127'255</b>	<b>108'845</b>	<b>-14.5%</b>

L'augmentation du produit de droit de diffusion résulte d'une part de la dissolution de provisions dans le droit de retransmission TC 1 et d'autre part de l'augmentation du produit provenant de Suisse dans le TC 3.

### **Domaine de gestion Droits d'art visuel**

Le Département des droits d'art visuel s'occupe du règlement des droits sur des œuvres d'art plastique et de photographie de quelque 150'000 artistes dans le monde. Il s'agit de membres qui ont cédé leurs droits à ProLitteris (3'103 plasticiens et plasticiennes et 552 photographes) et des ayants droit de 39 sociétés sœurs étrangères. La gestion porte sur des droits de reproduction, de diffusion et "online". Les utilisateurs sont des maisons d'édition, médias, émetteurs, musées, galeries et autres entreprises de toute nature. Celui qui veut utiliser une œuvre d'art plastique ou une photographie doit obtenir préalablement l'autorisation de l'ayant droit ou de ProLitteris et acquitter pour cela une redevance, généralement selon le tarif image de ProLitteris.

Détail du produit dans le domaine des droits d'art visuel :

Droits d'art visuel (CHF)	2018	2019	+/-
Produit Suisse	1'038'058	1'003'172	-3.4%
Produits multimédia	104'014	80'119	-23.0%
Produit de l'étranger	2'506'862	593'535	-76.3%
Dissolution de provisions	0	194'197	100.0%
<b>Total</b>	<b>3'648'934</b>	<b>1'871'022</b>	<b>-48.7%</b>

Le produit de l'étranger 2018 était relativement haut. La raison en était un paiement extraordinaire de fonds retenus par notre société sœur allemande VG Bild-Kunst pour les années 2001 à 2016.

### **Domaine de gestion Reprographie/réseaux numériques**

Dans le domaine de la reprographie et de l'utilisation de réseaux numériques, l'activité de ProLitteris couvre l'usage propre des entreprises et des établissements d'enseignement (tarifs communs 7, 8 et 9). La "reprographie" concerne les copies sur papier alors que l'utilisation de "réseaux" couvre les reproductions numériques. Il n'y a pas de droit exclusif dont pourraient bénéficier les auteurs, mais une gestion collective obligatoire des droits à redevances. La loi elle-même accorde une licence d'utilisation et prévoit le droit à réception d'indemnités par les ayants droit (licence légale). En conséquence, ProLitteris n'a pas seulement le droit, mais l'obligation de percevoir les sommes dues en vertu du tarif et de les transférer aux ayants droit.

Les ayants droit, auteurs et maisons d'édition, reçoivent des indemnités selon le Règlement de répartition. Notre base de données fournit de plus une liste détaillée d'œuvres par auteur, mentionnant la classe de répartition des œuvres (p. ex. œuvres littéraires, ouvrages pratiques et spécialisés, œuvres scientifiques, manuels scolaires avec indication du support – livre, journal ou périodique) et le rôle spécifique de l'ayant droit (auteur, traducteur, illustrateur, éditeur, etc.).

Détail du produit dans le domaine de la reprographie et des réseaux numériques :

Reprographie/réseaux TC 8 et 9 (CHF)	2018	2019	+/-
Produit Suisse	9'942'375	10'290'015	3.5%
Activités de courtage	-933'731	-930'074	-0.4%
Réduction de produit	-50'000	27'853	-155.7%
Coût de l'encaissement par des tiers	-316'474	-200'710	-36.6%
Produit Suisse, net	8'642'169	9'187'084	6.3%
Produit Principauté de Liechtenstein	0	-98	-
Produit de l'étranger	1'937'436	1'313'884	-32.2%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	10'579'606	10'500'869	-0.7%

  

Ecoles TC 7 (CHF)	2018	2019	+/-
Produit Suisse	11'098'328	11'345'755	2.2%
Activités de courtage	-2'889'891	-2'979'163	3.1%
Réduction de produit	20'000	4'000	-80.0%
Coût de l'encaissement par des tiers	-1'402'980	-1'421'411	1.3%
Produit Suisse, net	6'825'456	6'949'182	1.8%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	6'825'456	6'949'182	1.8%

#### Domaine de gestion Supports vierges

Les redevances sont perçues auprès des importateurs de supports pour le compte des cinq sociétés de gestion suisses par la SUISA sur la base du tarif commun TC 4.

Détail du produit dans le domaine supports vierges :

Supports vierges TC 4 (CHF)	2018	2019	+/-
Produit TC 4.1 (supports vierges trad.)	824	551	-33.1%
Produit TC 4.2 (CD enregistrables)	13'345	6'743	-49.5%
Produit TC 4.3 (DVD enregistrables)	29'648	19'721	-33.5%
Produit TC 4.i (enregistreurs)	23'709	13'434	-43.3%
Produit TC 4.i (smartphones)	760'330	781'668	2.8%
Produit TC 4.i (tablettes)	922'785	767'460	-16.8%
Recettes d'œuvres dramatiques	53'172	221'289	316.2%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	1'803'812	1'810'865	0.4%

#### Domaine de gestion Replay TV

Le tarif commun TC 12 régit les redevances pour l'usage de Set-Top-Boxes avec mémoire et d'enregistreurs vidéo virtuels et d'enregistreurs virtuels pour l'utilisation différée de contenus de télévision et radio.

Détail du produit dans le domaine Replay TV :

Replay TV TC 12 (CHF)	2018	2019	+/-
Produit Suisse	1'628'971	1'831'719	12.4%
Réduction de produit	-52'845	-54'952	4.0%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	1'576'126	1'776'768	12.7%

Du fait de l'incertitude juridique quant à la TV différée (Replay TV), les sociétés de gestion ont renoncé à des répartitions selon le TC 12 durant l'exercice sous revue et se sont efforcées d'obtenir un accord avec les entreprises d'émission.

### **Domaine de gestion Droit de location / prêt**

La location est la mise à disposition d'un exemplaire d'une œuvre (p. ex. un livre, CD, DVD) à titre onéreux. Un nouveau tarif TC 5 a été approuvé par la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 10 décembre 2018 sur requête de ProLitteris. Le droit de location a été renforcé par l'inclusion des forfaits de bibliothèques (p. ex. cotisations). L'association Bibliosuisse a contesté le tarif auprès du Tribunal administratif fédéral. Il n'est donc pas encore entré en force. ProLitteris est en pourparlers avec Bibliosuisse pour la mise en œuvre et la formulation ultérieures de ce tarif.

Droit de location TC 5 (CHF)	2018	2019	+/-
Produit Suisse	137'113	144'802	5.6%
Affaires de courtage	-70'517	-31'286	-55.6%
Réduction de produit	-256	-2'053	700.6%
Dissolution de provisions	0	0	-
<b>Total</b>	<b>66'340</b>	<b>111'462</b>	<b>68.0%</b>

Le prêt se réfère à la mise à disposition sans contreprestation. Dans le nouveau droit d'auteur suisse (entré en vigueur le 1er avril 2020), il n'y a toujours pas de redevance pour le prêt d'exemplaires d'œuvres.

Détail du produit dans ce domaine :

Droit de prêt (CHF)	2018	2019	+/-
Produit Suisse	0	0	-
Produit de l'étranger	300'360	420'441	40.0%
Dissolution de provisions	0	0	-
<b>Total</b>	<b>300'360</b>	<b>420'441</b>	<b>40.0%</b>

L'augmentation du produit résulte d'une modification de la situation juridique en Allemagne.

Droit de prêt TC 6b (CHF)	2018	2019	+/-
Produit Liechtenstein	3'640	5'812	59.7%
Affaires de courtage	-1'794	-2'536	41.3%
Réduction de produit	0	0	-
Dissolution de provisions	0	0	-
<b>Total</b>	<b>1'846</b>	<b>3'276</b>	<b>77.5%</b>

Le produit du Liechtenstein se situe dans les marges de fluctuation habituelles.

### **Autres domaines de gestion**

Dans les autres domaines de gestion, moins importants financièrement, sont regroupés des secteurs qui reposent sur des tarifs communs ou sur la gestion collective de droits exclusifs transférés volontairement.

#### Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles

Le tarif règle les redevances pour la reproduction et la diffusion d'œuvres protégées et les services de mise à disposition sous une forme accessible aux personnes atteintes de déficiences sensorielles. Les redevances sont perçues par ProLitteris pour le compte des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur sur la base du tarif commun TC 10.

Utilisations selon TC 10 (CHF)	2018	2019	+/-
Produit Suisse	38'263	36'790	-3.9%
Affaires de courtage	-32'059	-31'154	-
Réduction de produit	0	0	-
Total	6'205	<u>5'635</u>	-9.2%

### **3 Répartition : Paiement pour la cession de droits d'auteur**

Le droit d'auteur accorde un droit de propriété intellectuelle aux créateurs sur leurs œuvres. La loi leur confère un droit de disposition très fort et étendu. Mais elle règle aussi en détail ses restrictions en faveur d'utilisateurs dans certaines situations. Le catalogue de ces exceptions (dénommées "limitations" ou "dispositions limitatives") témoigne des efforts du législateur pour concilier des intérêts divergents et régler certains phénomènes tels que l'utilisation de masse, impossible à contrôler. Dans certains cas, la loi établit une redevance : des utilisations sont licites, mais elles doivent conduire à une compensation équitable pour les auteurs. C'est ici que les sociétés de gestion entrent en scène. Elles organisent les paiements aux ayants droit et contribuent à ce que les activités de création et d'intermédiation d'œuvres d'art soient rémunératrices. Pour beaucoup de bénéficiaires, les paiements d'indemnités par les sociétés de gestion, par suite des redevances prévues par la loi, contribuent de manière essentielle à leurs moyens d'existence.

#### **Contrats de gestion (Membres)**

ProLitteris réunit plus de 12'000 titulaires de droits. Environ 81% de membres résident en Suisse alémanique, 12% dans la partie romande, 3% dans la partie italophone, moins de 1% dans la Suisse rhéto-romanche et 4% à l'étranger. Les membres sont des auteurs (et leurs successeurs) ou éditeurs. Ils comprennent des écrivains, journalistes, auteurs d'ouvrages scientifiques, plasticiens et plasticiennes, photographes, maisons d'édition de livres, de journaux et périodiques, ainsi que d'œuvres dramatiques et de musiques de scène. En lieu et place d'une affiliation, des ayants droit peuvent conclure un simple contrat de mandat avec ProLitteris. Ce mandat ne confère pas de droit de vote à l'Assemblée générale ni de droit à des prestations de prévoyance sociale. En 2019, il y a eu au total 828 adhésions de nouveaux membres.

#### **Modèle légal et règles de répartition**

Le modèle légal prévoit que les redevances encaissées par ProLitteris doivent être réparties en proportion du produit des œuvres. Comme la détermination de ce produit causerait des difficultés insurmontables, ProLitteris est en droit de procéder à des estimations et fixations de forfaits. Les redevances doivent être réparties entre les ayants droit d'origine (les auteurs, aussi nommés bénéficiaires primaires) et les autres bénéficiaires - notamment les maisons d'édition - de telle manière que les auteurs reçoivent en règle générale une part appropriée.

La répartition est régie par le Règlement de répartition qui est soumis à l'approbation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Après déduction des frais de gestion et des montants destinés à la Fondation sociale et au Fonds culturel, le produit des encaissements est distribué aux ayants droit. Sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères, une partie des recettes est versée à des bénéficiaires étrangers. Inversement, des produits d'utilisation à l'étranger reviennent à ProLitteris.

Les décomptes et versements individuels mentionnent ce processus en détail. Le Règlement de répartition est périodiquement modifié et les modifications rendues publiques par des annonces et publication du Règlement en vigueur sur le site Internet.

### Du produit à la répartition

Produit (CHF)	2018	%	2019	%
Produit en provenance de Suisse	35'435'647	96.5	36'333'924	96.2
de la Principauté de Liechtenstein	3'957	0.0	5'847	0.0
de l'étranger	4'916'314	13.4	2'820'216	7.5
Activités de courtage	-3'927'992	-10.7	-3'974'213	-10.5
Rabais d'association	-1'719'454	-4.7	-1'622'121	-4.3
Indemnités d'encaissement de tiers	-321'720	-0.9	-382'962	-1.0
Autres réductions de produit	-50'541	-0.1	28'025	0.1
Dissolution de provisions	1'660'583	4.5	2'389'319	6.3
Administration de la Fondation sociale	192'110	0.5	192'110	0.5
Produits d'encaissement	182'740	0.5	176'880	0.5
Produits divers	-4'294	0.0	445	0.0
Produit financier	80'095	0.2	1'405'813	3.7
Loyers encaissés	193'254	0.5	205'649	0.5
Produit extraordinaire et hors période	72'244	0.2	195'864	0.5
<b>Produit total</b>	<b>36'712'943</b>	<b>100.0</b>	<b><u>37'774'797</u></b>	<b>100.0</b>

Répartition	2018	%	2019	%
à des auteurs en Suisse et à l'étranger	30'522'885	83.1	31'844'035	84.3
Activités de courtage	-3'927'992	-10.7	-3'974'213	-10.5
<b>Répartition aux ayants droits</b>	<b>26'594'893</b>	<b>72.4</b>	<b><u>27'869'823</u></b>	<b>73.8</b>
Contribution à la Fondation sociale	2'931'245	8.0	2'996'529	7.9
Contribution à la Fondation Fonds culturel	556'862	1.5	302'673	0.8
<b>Contributions à des fondations</b>	<b>3'488'107</b>	<b>9.5</b>	<b><u>3'299'202</u></b>	<b>8.7</b>
<b>Total des répartitions</b>	<b>30'083'000</b>	<b>81.9</b>	<b><u>31'169'024</u></b>	<b>82.5</b>

Durant l'exercice sous revue, le produit total a augmenté de 2.9 % et les frais de gestion de 11.2 %. Le ratio de distribution, y compris à nos fondations, représente pour l'exercice 82.5 % (exercice précédent 81.9 %), ce qui correspond à une augmentation de 3.6 %.

#### 4 Charges : Compte de gestion de ProLitteris

Les frais de gestion représentent les dépenses qui, pendant l'année, permettent à ProLitteris d'exercer ses activités afin de pouvoir répartir aux auteurs et maisons d'édition bénéficiaires les indemnités qui leur reviennent, conformément à la loi et aux conventions applicables.

Les frais de gestion couvrent les activités suivantes :

- *administration des membres* et cession juridiquement valable de droits d'auteur : conclusion, modification et résiliation de contrats d'affiliation et de contrats de mandat, tenue du catalogue des droits et des conditions de gestion, saisie des données des nouveaux membres et mandants, mise à jour des données et mutations, tenue des bases de données internes ;
- *formulation de tarifs et contrats* appropriés et conformes au droit : analyse et pratique des utilisations, négociations avec des associations d'utilisateurs et des utilisateurs particuliers, coordination entre les sociétés de gestion, conduite de procédures devant la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) ;
- *mise en œuvre efficace des tarifs et encaissement des redevances* : continuation du développement des processus opérationnels et systèmes informatiques, saisie des données d'utilisateurs et utilisations, conseil et information, détermination des redevances dues, décomptes et factures, recouvrement ;
- *formulation de règles de répartition* appropriées et conformes au droit : comparaison entre les bases et la pratique des utilisations, développement du Règlement de répartition et modifications de ce dernier, ainsi que des taux tarifaires pour les ayants droit, adaptation des processus opérationnels et systèmes informatiques ;
- *répartition appropriée et conforme au Règlement* : détermination et saisie des données des ayants droit et de leurs œuvres, conseil et information, détermination des redevances à distribuer, détermination et versement de la répartition globale aux sociétés sœurs et des répartitions individuelles aux ayants droit, gestion de patrimoine et versements ;
- *autres missions* de ProLitteris : conseil juridique, prévoyance (Fondation sociale), promotion de la culture (Fonds culturel), relations publiques et engagement politique dans les domaines du droit d'auteur et de la gestion collective ;
- *coopération nationale et internationale* en matière de droit d'auteur et développement des relations avec les sociétés sœurs ainsi que dans le domaine de la gestion collective multinationale ;
- *direction, surveillance et développement* de ProLitteris, relations avec l'organe de révision et les autorités de surveillance.

Produit (CHF)	2017	%	2018	%	2019	%
Produit en provenance de Suisse	35'892'042	102.7	35'435'647	98.4	36'333'924	102.1
de la Principauté de Liechtenstein	4'090	0.0	3'957	0.0	5'847	0.0
de l'étranger	2'487'362	7.1	4'916'314	13.7	2'820'216	7.9
Activités de courtage	-3'779'392	-10.8	-3'927'992	-10.9	-3'974'213	-11.2
<b>Produit brut</b>	<b>34'604'102</b>	<b>99.1</b>	<b>36'427'925</b>	<b>101.2</b>	<b>35'185'775</b>	<b>98.8</b>
Rabais d'association	-1'506'193	-4.3	-1'719'454	-4.8	-1'622'121	-4.6
Indemnités d'encaissements de tiers	-347'954	-1.0	-321'720	-0.9	-382'962	-1.1
<b>Autres réductions de produit</b>	<b>-78'269</b>	<b>-0.2</b>	<b>-50'541</b>	<b>-0.1</b>	<b>28'025</b>	<b>0.1</b>
Réduction de produit	-1'932'416	-5.5	-2'091'715	-5.8	-1'977'058	-5.6
<b>Produit après réduction</b>	<b>32'671'686</b>	<b>93.5</b>	<b>34'336'209</b>	<b>98.3</b>	<b>33'208'717</b>	<b>92.3</b>

Dissolution de provisions	2'261'430	6.5	1'660'583	4.6	2'389'319	6.7
Produit de la gestion de droits	34'933'116	100.0	35'996'792	100.0	<u>35'598'036</u>	100.0

Compte de gestion (CHF)	2017	%	2018	%	2019	%
Frais de personnel	2'964'852	55.5	3'478'572	58.8	3'661'074	57.7
Frais de locaux	557'173	10.4	556'788	9.4	564'658	8.9
Frais informatiques	949'298	17.8	959'968	16.2	1'099'991	17.3
Autres frais généraux et de bureau	866'951	16.2	919'834	15.6	1'024'387	16.1
Frais de gestion, brut	5'338'274	100.0	5'915'163	100.0	<u>6'350'110</u>	100.0

Administration de la Fondation sociale	-213'002	14.5	-192'110	257.2	-192'110	9.2
Produit d'encaissement	-181'696	12.3	-182'740	244.6	-176'880	8.5
Produits divers	222	0.0	4'294	-5.7	-445	0.0
Produit financier	-840'295	57.1	561'349	-751.4	-1'315'018	63.0
Loyers encaissés	-150'709	10.2	-193'254	258.7	-205'649	9.9
Produit extraordinaire et hors période	-87'394	5.9	-72'244	96.7	-195'864	9.4
Total, produit accessoire	-1'472'874	100.0	-74'705	100.0	<u>-2'085'965</u>	100.0

Frais de gestion, net	3'865'399		5'840'458		<u>4'264'145</u>	
-----------------------	-----------	--	-----------	--	------------------	--

Chiffres-clés de gestion	2017		2018	+/-	2019	+/-
Ratio de frais, brut	16.3%		17.2%	6%	19.1%	11%
Ratio de frais, net	11.1%		16.2%	46%	12.0%	-26%

Le ratio de frais brut représente, sous l'angle de l'exploitation et sans aucune compensation, le total des frais bruts comparé au produit après réduction de celui-ci. Les frais de gestion bruts ont connu une augmentation de CHF 434'947 durant l'exercice sous revue. Elle correspond presque exclusivement à celle des frais de personnel. ProLitteris a renforcé l'effectif de plusieurs départements et engagé par ailleurs un nouveau membre de direction, afin de répondre à la croissance de la charge de travail et à de nouveaux projets. La Direction a pris congé à fin 2019 de Franziska Eberhard, qui a pris sa retraite. Pour répondre à la croissance de ses tâches et de leur complexité, ProLitteris entend dès 2019 simplifier des normes et des processus et renforcer le traitement automatique des données.

En ce qui concerne les titres, il s'agit d'instruments facilement négociables, qui peuvent être vendus en tout temps. La politique de placements est globalement régie par le Règlement de placement de ProLitteris ; le portefeuille est activement géré par notre banque principale.

Le salaire brut du Directeur s'est élevé pour l'année sous revue à CHF 280'020 (exercice précédent 280'020), les salaires bruts des autres membres de la Direction (trois personnes) à un total de CHF 573'224 (exercice précédent 595'115). Des rachats d'années d'ancienneté contractuels ont été effectués durant l'exercice sous revue en faveur de Franziska Eberhard, membre de la Direction, pour un montant de CHF 36'452 (exercice précédent 36'452). Le rapport entre le salaire le plus faible et le plus élevé est de 1 à 3,8. ProLitteris prend à sa charge 60 - 70 % des contributions LPP pour tous les employés. Le nombre de postes à temps complet a été de 21.9 (exercice précédent 21.3).

## **5 Autres missions de ProLitteris**

### **Fondation sociale**

La Fondation sociale de ProLitteris contribue à la protection sociale de ses affiliés par le versement, dans certaines conditions, de rentes de vieillesse ainsi que de subsides à des auteurs et à leurs survivants à charge qui tombent dans le besoin. Durant l'exercice sous revue, la Fondation sociale a distribué des subsides d'un montant total de CHF 258'413.

Depuis quelques années, la génération des "baby-boomers" atteint l'âge de la retraite. Le nombre des membres de ProLitteris ayant droit à une rente augmente fortement. En 2010, 221 membres recevaient une rente. En 2020, il y aura 515 ayants droit. En 2023, selon les prévisions actuarielles, ils seront 759. Ainsi les rentes dépasseraient de plus de 30 % les versements de ProLitteris à la Fondation sociale. Ce déficit pourrait être comblé par un accroissement des contributions de ProLitteris. La Fondation ne peut pas y compter car une augmentation importante des utilisations de textes et d'images est incertaine et ProLitteris verse déjà à la Fondation le maximum légal de 10 % de ses recettes. Dès lors, le Conseil de fondation est contraint de procéder à un réajustement des rentes. Pour 2021, une réduction de l'ordre de 10 % est nécessaire et pour les années suivantes, nous prévoyons d'autres réductions et réajustements des rentes.

Le Conseil de fondation était composé durant l'exercice sous revue de Rolf Niederhauser (Président), Yari Bernasconi, Anne Pitteloud, Werner Rohner, Theres Roth-Hunkeler, Raphael Urweider et Beat Zoderer.

### **Fonds culturel**

Les activités de promotion culturelle de ProLitteris se déroulent dans le cadre de la Fondation Fonds culturel. Le Conseil de fondation se compose de Thomas Kramer (Président), Fabio Casagrande, Regine Helbling et Claude Darbellay. Durant l'exercice sous revue, le Fonds culturel a approuvé 44 demandes de subventions pour le soutien de manifestations culturelles, d'un montant total de CHF 236'135 et a décerné le Prix ProLitteris dans le domaine de l'édition. Les lauréats ont été les maisons d'édition La Joie de Lire et Maraméo.

### **Conseil juridique et activités politiques**

Les autres missions de ProLitteris comprennent le conseil juridique et une activité politique dans les domaines du droit d'auteur, des licences et de la gestion des droits. Le Département juridique, durant l'exercice sous revue, a donné environ 500 consultations écrites ou téléphoniques relatives à la protection et à la gestion du droit d'auteur.

ProLitteris a dû intenter une action civile contre son ancien Directeur, Ernst Hefti, pour réclamer le remboursement de trop-perçu de contributions salariales de 2007 à 2011, d'un montant de CHF 527'598. En 2014, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) avait imposé à ProLitteris d'agir dans ce sens et le Tribunal administratif fédéral avait confirmé la décision de l'IPI par arrêt de 2018 entré en force de chose jugée.

Un recours de l'association Bibliosuisse contre le TC 5 relatif à la location d'œuvres dès 2019 est pendant devant le Tribunal administratif fédéral.

Au surplus, les contentieux ont concerné, comme à l'accoutumée, le recouvrement judiciaire contre des entreprises dans le domaine reprographie / réseaux numériques.

La révision de la Loi sur le droit d'auteur s'est achevée par l'entrée en vigueur de la nouvelle LDA le 1<sup>er</sup> avril 2020.

## Coopération internationale

### Conventions avec des sociétés sœurs étrangères

ProLitteris entretient un réseau de conventions avec des sociétés étrangères qui gèrent les mêmes types d'œuvres. Grâce à ce système, des utilisations au-delà des frontières suisses peuvent être autorisées et donner lieu à redevance. Inversement, ProLitteris peut, par l'intermédiaire de ses partenaires, transférer des indemnités perçues en Suisse à des ayants droit étrangers.

À la fin de l'exercice sous revue, le réseau de conventions en vigueur comprenait les sociétés sœurs étrangères et ayants droit à l'étranger dont la liste suit:

- ARGENTINE : CADRA, Buenos Aires; SAVA, Buenos Aires
- AUSTRALIE : CAL/Viscopy, Sydney
- AUTRICHE : LITERAR-MECHANA, Vienne; Art Visuel, Vienne
- BELGIQUE : SABAM, Bruxelles; SOFAM, Bruxelles; Reprobél, Bruxelles
- BRÉSIL : AUTVIS, Sao Paolo
- CANADA : Access Copyright, Toronto; COPIBEC, Montréal; SOCAN, Montréal
- CHILI : CREAMAGEN, Santiago
- CHINE : HKRRLS, Hong Kong
- CONGO : SONECA, Kinshasa
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : OOA-S, Prague
- DANEMARK : COPY-DAN, Copenhague
- ESTONIE : EAÜ, Tallinn
- FINLANDE : KUVASTO, Helsinki; KOPIOSTO, Helsinki
- FRANCE : ADAGP, Paris; CFC, Paris; SACEM, Neuilly-sur-Seine; SCAM, Paris; SDRM, Neuilly-sur-Seine; SGDL, Paris ; SOFIA, Paris ; Succession Pablo Picasso, Paris; Les Héritiers Matisse, Paris; Fondation Alberto et Annette Giacometti, Paris
- ALLEMAGNE : VG BILD-KUNST, Bonn ; VG WORT, Munich
- GRÈCE : OSDEL, Athènes
- HONGRIE : HUNGART, Budapest
- ISLANDE : fjölis, Reykjavik
- INDE : IRRO, New Delhi
- IRLANDE : ICLA, Dublin; IVARO, Dublin
- ISRAËL : ACUM, Ramat Gan
- ITALIE : SIAE, Rome
- JAPON : JAC, Tokyo ; JASPAR, Tokyo
- LETTONIE : LAA, Riga
- LITUANIE : LATGA-A, Vilnius
- LUXEMBOURG : luxorr, Luxembourg
- MEXIQUE : SOMAAP, Mexico City; CEMPRO, Mexico City
- PAYS-BAS : PICTORIGHT, Amsterdam; Stichting BURAF0, Amsterdam; LIRA, Hoofddorp; Stichting Reprorecht, Hoofddorp
- NOUVELLE-ZÉLANDE : CLL, Northcote, Auckland
- NORVÈGE : BONO, Oslo; KOPINOR, Oslo
- PÉROU : APSAV, Lima
- POLOGNE : Kopipol, Kielce; ZAIKS, Varsovie; Copyright Polska, Varsovie
- PORTUGAL : SPA, Lisbonne
- RÉPUBLIQUE DE SERBIE : SOKOJ, Belgrade

- FÉDÉRATION DE RUSSIE : RAO, Moscou
- SINGAPOUR : CLASS, Singapour
- RÉPUBLIQUE DE SLOVAQUIE : LITA, Bratislava
- AFRIQUE DU SUD : DALRO, Johannesburg
- CORÉE DU SUD : KORRA, Seoul; IKA, Seoul; SACK, Seoul
- ESPAGNE : CEDRO, Madrid; VEGAP, Madrid
- SUÈDE : BILDUPHOSVRÄTT, Stockholm; KRO, Stockholm
- ROYAUME-UNI : ALCS, Londres; CLA, Londres; DACS, Londres; NLA, Londres
- USA : ARS, New York; CCC, Salem; VAGA, New York; Roy Lichtenstein Estate, New York

#### Organisations internationales

La CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) réunit 230 sociétés de gestion de droits d'auteur de quelque 120 pays de tous les continents pour tous les types d'œuvres. ProLitteris représente dans le cadre de la CISAC les aspirations des ayants droit suisses en matière de texte et d'image.

Le CIAGP (Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques) est l'organisme de la CISAC pour les arts plastiques et la photographie.

L'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations) réunit quelque 160 membres et représente le domaine d'activité de toutes les sociétés de gestion concernées par la reprographie et les reproductions.

OLA (OnLineArt) unifie les utilisations transfrontalières d'œuvres protégées sur Internet.

## **6 Organisation, direction et surveillance**

### **Assemblée générale et Conseil d'administration**

L'Assemblée générale du 22 juin 2019 a réuni 407 membres. Elle a notamment approuvé les comptes annuels.

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance de la Direction et du développement stratégique de ProLitteris. Il se composait à la fin de l'année sous revue des personnes suivantes :

- Stefan Keller, Président, représentant de la chambre A3 (journalistes et auteur(e)s scientifiques)
- Thomas Kramer, Vice-président, représentant de la chambre E1 (éditeurs et éditrices de livres)
- Alexandra Maurer, Vice-présidente, représentante de la chambre A2 (auteur(e)s des arts visuels, photographes)
- Hans Peter Burla, représentant de la chambre E3 (éditeurs et éditrices d'œuvres dramatiques et de musiques de scène)
- Fabio Casagrande, représentant de la chambre E1 (éditeurs et éditrices de livres)
- Claude Darbellay, représentant de la chambre A1 (écrivaines et écrivains)
- Dominique Diserens, représentante de la chambre A3 (journalistes et auteur(e)s scientifiques)
- Peter Haag, représentant de la chambre E1 (éditeurs et éditrices de livres)
- Regine Helbling, représentante de la chambre A2 (auteur(e)s des arts visuels, photographes)
- Nicole Pfister Fetz, représentante de la chambre A1 (écrivaines et écrivains)
- Hans Suter, représentant de la chambre A4 (auteur(e)s d'œuvres dramatiques)
- Mirjam Teitler, représentante de la chambre E2 (éditeurs et éditrices de journaux et de périodiques)

Durant l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a tenu quatre séances et a traité notamment de l'indemnisation d'œuvres en ligne, de la révision des statuts, de la répartition des redevances relatives aux TC 1, 2 et 3 et du développement stratégique de l'entreprise.

### **Direction et personnel**

La Direction est chargée des activités opérationnelles de ProLitteris et développe la stratégie de l'entreprise. Le Directeur, Philip Kübler, est secondé par les sous-directeurs, Franziska Eberhard (jusqu'à fin 2019), Knut Eschweiler (exploitation et personnel) et Philip Sorg (finances).

Les activités principales de ProLitteris sont réparties en cinq départements :

- Département des membres et droits d'émission, dirigé par Franziska Eberhard
- Reprographie, encaissement, dirigé par Antonietta Del Re
- Reprographie, répartition, dirigé par Anne Schmidt-Peiry
- Art visuel, dirigé par Yolanda Canonica

Deux fondations et le Département juridique sont chargés des autres missions :

- Fondation sociale, dirigée par Philip Sorg
- Fondation Fonds culturel, dirigée par Philip Kübler
- Département juridique, dirigé par Constanze Semmelmann

À part le Département juridique, les départements opérationnels et les autres activités sont assistés par deux autres fonctions de support :

- Département des finances, dirigé par Philip Sorg
- Informatique, dirigé par David Rupper

### **Autorités de surveillance**

ProLitteris, en tant que titulaire d'une autorisation officielle, est soumise à la surveillance de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), ainsi que, pour la Principauté de Liechtenstein, de l'Office de l'économie. Il faut distinguer de cette surveillance opérationnelle l'approbation des tarifs, qui est de la compétence de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF). Cette situation est identique pour toutes les sociétés de gestion de droits d'auteur.

Durant l'année sous revue, il n'y a eu aucune dénonciation ou plainte des autorités de surveillance. En matière d'approbation de modifications du Règlement de répartition, l'IPI a accepté durant l'exercice sous revue une requête de ProLitteris concernant la répartition des recettes provenant du droit de prêt au Liechtenstein.

### **Collaboration des sociétés suisses de gestion de droits d'auteur**

Les cinq sociétés de gestion de droits d'auteur titulaires d'une autorisation d'exercer en Suisse agissent de manière concertée. Leurs tâches dans le domaine de la gestion de droits d'auteur diffèrent en fonction de la nature des œuvres (musique, audiovisuel, textes et musique de scène, littérature, arts plastiques) et de la catégorie des droits concernés (droits d'auteur, d'une part, et droits voisins, d'autre part). Les sociétés sœurs de ProLitteris en Suisse sont la SSA (Société Suisse des Auteurs) pour les œuvres d'art dramatique (textes et musique), la SUISA pour les œuvres musicales, SUISSIMAGE pour les œuvres audiovisuelles et SWISSPERFORM pour tous les autres droits voisins (artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et vidéogrammes et organismes de diffusion).

La coopération des sociétés de gestion doit tendre à ce que la gestion des droits d'auteur soit mise en œuvre de manière efficace et organisée. Les sujets discutés durant l'exercice sous revue ont été la révision en cours de la Loi sur le droit d'auteur, la réglementation de l'UE sur les sociétés de gestion de droits d'auteur et l'action commune de relations publiques sous l'appellation "Swiss Copyright". De plus, les sociétés ont examiné en commun des questions juridiques et l'évolution future des tarifs en vigueur.

## 7 Comptes annuels de ProLitteris

<b>Bilan au 31.12.2019</b>	Chiffre Annexe	31.12.2018 CHF	<b>31.12.2019</b> CHF
Liquidités		17'318'880.16	13'019'463.98
Titres	<b>2.1</b>	11'989'413.27	20'028'397.14
Créances résultant de livraisons et prestations	<b>2.2</b>	2'309'384.62	2'635'746.80
Autres créances à court terme	<b>2.3</b>	346'772.61	461'208.25
Actifs de régularisation		1'516'752.45	501'936.65
<b>Total des actifs circulants</b>		<b>33'481'203.11</b>	<b>36'646'752.82</b>
Immobilisation corporelles	<b>2.4</b>	2'335'500.00	2'354'700.00
Immobilisations financières	<b>2.5</b>	10'000'000.00	10'000'000.00
Immobilisations incorporelles	<b>2.6</b>	2'057'300.00	1'933'000.00
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>14'392'800.00</b>	<b>14'287'700.00</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>47'874'003.11</b>	<b>50'934'452.82</b>
Dettes à court terme	<b>2.7</b>	222'254.69	38'973.10
Dettes résultant de livraisons et prestations	<b>2.8</b>	1'959'486.63	1'321'650.65
Autres dettes à court terme	<b>2.9</b>	447'541.91	990'777.52
Provisions à court terme	<b>2.10</b>	38'803'242.11	47'159'513.32
Passifs de régularisation		229'498.34	154'042.00
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>41'662'023.68</b>	<b>49'664'956.59</b>
Provisions à long terme	<b>2.11</b>	6'211'979.43	1'269'496.23
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>6'211'979.43</b>	<b>1'269'496.23</b>
Capital et réserves	<b>2.12</b>	0.00	0.00
<b>Total des fonds propres</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>47'874'003.11</b>	<b>50'934'452.82</b>

<b>Compte de résultat</b>	Chiffre Annexe	2018 CHF	<b>2019</b> CHF
Produit de la gestion collective obligatoire	<b>2.13</b>	31'134'759.14	31'632'095.19
Produit de la gestion collective volontaire	<b>2.13</b>	5'293'166.34	3'553'679.67
Autres produits d'exploitation	<b>2.13</b>	370'556.11	369'434.66
Rabais d'association	<b>2.13</b>	-1'719'454.23	-1'622'120.83
Indemnités d'encaissement	<b>2.13</b>	-321'720.06	-382'962.21
Autres réductions de produits	<b>2.13</b>	-50'540.79	28'025.16
Dissolution de provisions	<b>2.13</b>	1'660'583.17	2'389'319.29
<b>Produit d'exploitation</b>		<b>36'367'349.68</b>	<b>35'967'470.93</b>
Répartition de droits d'auteur	<b>2.14</b>	-30'082'999.66	-31'169'024.22
Charges de personnel	<b>2.15</b>	-3'478'572.41	-3'661'074.24
Charges de locaux		-556'788.49	-564'658.31
Charges informatiques		-395'436.13	-461'771.72
Amortissements sur immobilisations corporelles		-21'399.45	-33'939.76
Amortissements sur immobilisations incorporelles		-555'913.70	-608'087.65
Entretien et réparations		-13'292.52	-8'933.63
Assurances de choses et commissions		-8'841.80	-10'383.77
Conseil d'administration et Assemblée générale	<b>2.16</b>	-124'024.79	-121'810.98
Relations publiques	<b>2.17</b>	-112'468.07	-80'660.44
Autres charges d'exploitation	<b>2.18</b>	-442'631.65	-554'706.88
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-35'792'368.67</b>	<b>-37'275'051.60</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>574'981.01</b>	<b>-1'307'580.67</b>
Produit financier		80'095.39	1'405'813.36
Charges financières		-818'876.09	-406'708.28
<b>Résultat financier</b>		<b>-738'780.70</b>	<b>999'105.08</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>-163'799.69</b>	<b>-308'475.59</b>
Produit hors exploitation		193'253.50	205'648.55
Charges hors exploitation	<b>2.19</b>	-101'697.91	-93'037.00
Produit extraordinaire et hors période	<b>2.20</b>	72'244.10	195'864.04
<b>Résultat hors exploitation / produit extraordinaire</b>		<b>163'799.69</b>	<b>308'475.59</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>0.00</b>	
Impôts		0.00	0.00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2.21</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>Tableau des flux de trésorerie</b>		2018	2019
		CHF	CHF
Bénéfice de l'exercice		0.00	0.00
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	+	618'613.15	683'327.41
Réévaluation de titres	+/-	763'174.40	-472'985.10
Augmentation / diminution des provisions	+/-	2'860'466.14	3'413'788.01
Augmentation / diminution des créances résultant de livraisons et prestations	+/-	2'119'105.08	-326'362.18
Augmentation / diminution d'autres créances à court terme	+/-	-8'379.91	-114'435.64
Augmentation / diminution d'actifs de régularisation	+/-	1'514'942.27	1'014'815.80
Augmentation / diminution des dettes résultant de livraisons et prestations	+/-	-1'241'704.94	-637'835.98
Augmentation / diminution d'autres dettes à court terme	+/-	-363'707.39	543'235.61
Augmentation / diminution de passifs de régularisation	+/-	-29'059.71	-75'456.34
<b>Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'exploitation</b>		<b>6'233'449.09</b>	<b>4'028'091.63</b>
Augmentation / diminution des titres	+/-	-108'445.94	-7'565'998.77
Sortie de trésorerie liée à la modification de prêts	+/-	-2'000'000.00	0.00
Investissements en immobilisations corporelles	-	-28'399.45	-94'439.80
Investissements en immobilisations incorporelles	-	-610'771.90	-483'787.65
<b>Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>		<b>2'747'617.29</b>	<b>-8'144'226.22</b>
Sorties de trésorerie résultant de dettes à court terme	+/-	-318'667.70	-183'281.59
<b>Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>		<b>-318'667.70</b>	<b>-183'281.59</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>3'167'164.10</b>	<b><u>-4'299'416.18</u></b>
<b>Justification des fonds</b>			
Etat des liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier		14'151'716.06	17'318'880.16
Etat des liquidités au 31 décembre		17'318'880.16	13'019'463.98
<b>Variation des liquidités selon bilan</b>		<b>3'167'164.10</b>	<b><u>-4'299'416.18</u></b>

## **Annexe**

### **Principes de présentation des comptes**

#### **1.1 Généralités**

La présentation des comptes est effectuée conformément aux recommandations professionnelles relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux dispositions du Code des obligations suisse. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Il n'y a pas de différence d'évaluation entre les comptes annuels correspondant aux prescriptions du Code des obligations et ceux établis selon les Swiss GAAP RPC. En conséquence, il est renoncé à une double présentation.

En raison de l'omission des décimales dans le Rapport de gestion, des différences d'arrondissement d'un francs peuvent se produire.

#### **1.2 Organisation et activités**

ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative (ci-après ProLitteris) a été constituée à Zurich le 19 septembre 1974 par des écrivains et éditeurs en tant qu'organisation sans but lucratif sous la forme juridique d'une société coopérative avec siège à Zurich.

ProLitteris gère les droits d'auteurs de ses membres et des membres de sociétés sœurs étrangères. Elle assure que les ayants droit reçoivent une rémunération appropriée pour l'utilisation des œuvres de la littérature et des arts plastiques créées par eux. ProLitteris négocie avec les utilisateurs et leurs organisations (Société suisse de radio et de télévision, Union Suisse des Arts et Métiers, Conférences des directeurs de l'instruction publique, economiesuisse, Association suisse des banquiers, etc.) des tarifs réglementant les conditions d'utilisation des œuvres (livres, articles de journaux, émissions de radio et télévision, supports sonores et audiovisuels, etc.). Les redevances perçues des utilisateurs sont réparties aux membres conformément aux dispositions du Règlement de répartition, après déduction de la part de la Fondation sociale de ProLitteris, et de la Fondation culturelle, ainsi que des frais de gestion.

Une autorisation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) est requise pour la gestion collective de droits sur des œuvres protégées et de droits voisins. ProLitteris est titulaire d'une telle autorisation, renouvelée tous les cinq ans. La Direction et les documents importants, tels que Statuts, Règlement de répartition, etc. sont soumis à la surveillance de l'IPI. Les tarifs négociés par ProLitteris doivent être examinés quant à leur adéquation et approuvés par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion des droits d'auteur et des droits voisins.

#### **1.3 Transactions avec des personnes proches**

Les personnes proches sont les personnes physiques ou morales qui peuvent influencer directement ou indirectement les décisions financières ou opérationnelles d'une organisation. Des organisations dominées directement ou indirectement par les mêmes personnes sont aussi considérées comme des personnes proches.

Les membres du Conseil d'administration sont eux-mêmes, dans la plupart des cas, membres de la coopérative ou d'organes de sociétés membres de celle-ci. Il est dès lors évident que du fait de leurs fonctions au sein du Conseil, ils reçoivent, outre leurs jetons de présence, des indemnités de droit d'auteur pour l'utilisation de leurs œuvres. Celles-ci se fondent cependant sur le Règlement de répartition, d'application générale. Dès lors, aucun avantage n'est accordé aux membres du Conseil d'administration.

Les quatre autres sociétés de gestion ainsi que la Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation culturelle ne doivent pas être considérées comme des proches.

## Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation prennent en général pour base le coût historique d'acquisition ou de revient. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est appliqué. Cela signifie ce qui suit pour les postes les plus importants du bilan.

### 1.4 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale et contiennent les avoirs en caisse, les avoirs en compte bancaire ou postal, ainsi que les placements monétaires à échéance de trois mois au plus.

### 1.5 Titres

Les titres figurant dans les actifs circulants sont évalués à leur prix courant actuel. Si un prix courant actuel ne peut être déterminé, ils sont évalués au plus à leur valeur d'acquisition, moins d'éventuels ajustements de valeur. Les placements monétaires à échéance de 3 à 12 mois sont aussi contenus dans le poste "titres". Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### 1.6 Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances contre les utilisateurs sont portées à leur valeur nominale. Les créances concrètement compromises sont évaluées individuellement. Le reste du portefeuille de créances fait l'objet d'un ajustement de valeur forfaitaire, basé sur des données d'expérience. Les créances irrécupérables sont comptabilisées comme pertes.

### 1.7 Immobilisation financières

Les créances à long terme sont portées à leur coût d'acquisition, moins ajustements de valeur.

### 1.8 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles est faite au maximum sur la base du coût d'acquisition ou de revient, moins les amortissements économiquement nécessaires. La limite d'inscription à l'actif est de CHF 1'000. L'immeuble est détenu à des fins de rendement.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée prévue d'utilisation	
Terrains	pas d'amortissement
Immeuble	30 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Informatique	5 ans

### 1.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des biens immatériels acquis, qui comprennent principalement des logiciels informatiques. Leur évaluation est effectuée au plus sur la base du coût d'acquisition ou de revient, moins les amortissements économiquement nécessaires.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée prévue d'utilisation	
Logiciels informatiques	8 ans
Frais de projets TC8 et TC9	5 ans

### **1.10 Ajustements de valeur**

Lorsqu'il y a des indices selon lesquels une correction pourrait être nécessaire, la valeur d'actifs au jour d'établissement du bilan est examinée. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède la valeur réalisable (la plus haute de la valeur vénale et de la valeur de rendement), cet actif est réévalué à la valeur réalisable. La correction d'actif est débitée au compte de résultat.

### **1.11 Engagements et provisions**

Les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les provisions sont évaluées en fonction des sorties de fonds vraisemblables selon des critères économiques uniformes et, sur la base d'une revue annuelle, augmentées, conservées ou dissoutes. Des provisions qui ne concernent pas des sorties de fonds durant l'année sont comptabilisées comme provisions à long terme.

### **1.12 Impôts**

Les sociétés de gestion de droits d'auteur ne peuvent légalement faire de bénéfice (Art. 45 al. 3 LDA) et dès lors, ne subissent pas d'imposition.

### **1.13 Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Les produits de prestations de service sont comptabilisés lorsque la prestation est effectuée, la hauteur des produits et des coûts est déterminable et le bénéfice économique sera vraisemblablement perçu.

La loi oblige les sociétés de gestion à avoir des tarifs communs et un organe commun d'encaissement (Art. 47 LDA), ce qui a pour conséquence que pour chacun des tarifs communs, l'une des cinq sociétés suisses de gestion est chargée des encaissements pour les quatre autres et leur répartit la part leur revenant. En raison de ce versement, il s'agit d'une activité de courtage, raison pour laquelle seule la part propre et non celle revenant aux autres sociétés est comptabilisée comme chiffre d'affaires.

### **1.14 Affaires hors bilan**

Les créances et engagements conditionnels et autres engagements n'appartenant pas au bilan sont évalués au jour de l'établissement du bilan et déclarés. Lorsque des engagements conditionnels et autres engagements hors bilan conduisent à une sortie de fonds sans entrée de fonds utile et que la sortie de fonds est vraisemblable et chiffrable, une provision est constituée.

### **1.15 Prévoyance professionnelle**

La prévoyance professionnelle couvrant les risques liés à l'âge, décès et invalidité est régie par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) : elle est de la compétence d'une Fondation autonome.

Un surplus résultant de réserves de cotisations d'employeur est comptabilisée comme un actif. L'activation d'un autre avantage économique (résultant d'un excès de couverture dans l'institution de prévoyance) n'est pas envisagée ; les conditions n'en seraient d'ailleurs pas remplies. Un engagement économique (résultant d'un manque de couverture dans l'institution de prévoyance) constitue un passif lorsque sont remplies les conditions de constitution d'une provision.

## 2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

### 2.1 Titres

Sous cette rubrique sont comptabilisés les titres facilement négociables, qui peuvent être vendus en tout temps. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché. L'ensemble du portefeuille titres est géré dans un mandat dénommé Premium.

### 2.2 Créances résultant de livraisons et prestations

	31.12.2018	31.12.2019
Créances contre des utilisateurs de droits	2'659'385	2'948'952
Ajustements de valeur	-350'000	-313'205
	<b>2'309'385</b>	<b>2'635'747</b>

### 2.3 Autres créances à court terme

	31.12.2018	31.12.2019
Créances contre des tiers	329'901	461'208
Créance résultant du crédit d'exploitation à la Fondation sociale de ProLitteris	16'872	0
	<b>346'773</b>	<b>461'208</b>

### 2.4 Immobilisations corporelles

<b>Exercice 2018</b>	Immeuble et terrain *	Mobilier et équipements	Installations téléphoniques	IT	Total
<b>Valeur d'acquisition</b>					
État au 1.1.2018	2'500'000	405'790	10'728	433'541	3'350'058
Entrées	0	10'781	0	17'618	28'399
Sorties	0	0	0	0	0
État au 31.12.2018	2'500'000	416'571	10'728	451'159	3'378'458
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>					
État au 1.1.2018	-165'200	-393'790	-10'728	-410'541	-980'258
Amortissements planifiés	-41'300	-12'781	0	-8'618	-62'699
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0
État au 31.12.2018	-206'500	-406'571	-10'728	-419'159	-1'042'958
Valeur comptable nette au 31.12.2018	2'293'500	10'000	0	32'000	<b>2'335'500</b>
<b>Exercice 2019</b>					
<b>Valeur d'acquisition</b>					
État au 1.1.2019	2'500'000	416'571	10'728	451'159	3'378'458
Entrées	0	2'308	0	92'131	94'440
Sorties	0	0	0	0	0
État au 31.12.2019	2'500'000	418'879	10'728	543'290	3'472'898
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>					
État au 1.1.2019	-206'500	-406'571	-10'728	-419'159	-1'042'958
Amortissements planifiés	-41'300	-3'808	0	-30'131	-75'240
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0
État au 31.12.2019	-247'800	-410'379	-10'728	-449'290	-1'118'198
Valeur comptable nette au 31.12.2019	2'252'200	8'500	0	94'000	<b>2'354'700</b>

\* Immeuble productif de rendement

### 2.5 Immobilisations financières

Sous cette rubrique est comptabilisé le prêt de CHF 10'000'000 accordé par ProLitteris à la Fondation sociale de ProLitteris. Ce prêt porte actuellement intérêt au taux de 1%.

## 2.6 Immobilisations incorporelles

<b>Exercice 2018</b>	Logiciels IT	Frais de projets	Total
<b>Valeur d'acquisition</b>			
État au 1.1.2018	4'391'278		4'391'278
Entrées	610'772		610'772
Sorties	0		0
Extournes	0		0
État au 31.12.2018	5'002'050		5'002'050
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>			
État au 1.1.2018	-2'388'836		-2'388'836
Amortissements planifiés	-555'914		-555'914
Ajustements de valeurs	0		0
État au 31.12.2018	-2'944'750		-2'944'750
Valeur comptable nette au 31.12.2018	2'057'300		<b>2'057'300</b>
<b>Exercice 2019</b>	Logiciels IT	Frais de projets	Total
<b>Valeur d'acquisition</b>			
État au 1.1.2019	5'002'050		5'002'050
Entrées	483'788		483'788
Sorties	0		0
Extournes	0		0
État au 31.12.2019	5'485'838		5'485'838
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>			
État au 1.1.2019	-2'944'750		-2'944'750
Amortissements planifiés	-608'088		-608'088
Ajustements de valeurs	0		0
État au 31.12.2019	-3'552'838		-3'552'838
Valeur comptable nette au 31.12.2019	1'933'000		<b>1'933'000</b>

Les logiciels IT concernent des logiciels individuels pour l'exploitation de ProLitteris.

## 2.7 Dettes à court terme

	31.12.2018	31.12.2019
Dettes résultant du crédit d'exploitation Fondation sociale de ProLitteris	222'255	28'542
Dettes résultant du crédit d'exploitation Fondation culturelle de ProLitteris	0	10'431
	222'255	<b>38'973</b>

## 2.8 Dettes résultant de livraisons et prestations

	31.12.2018	31.12.2019
Dettes de droits d'auteur	1'624'155	1'026'822
Dettes envers des fournisseurs	335'332	294'828
	1'959'487	<b>1'321'651</b>

Sous la rubrique "Dettes de droits d'auteur" sont comptabilisées des indemnités décomptées mais qui pour diverses raisons (p. ex. incertitude sur les coordonnées bancaires, succession non encore réglée, etc.) n'ont encore pu être versées.

## 2.9 Autres dettes à court terme

	31.12.2018	31.12.2019
Paiements d'avance de clients	349'504	876'473
Divers	98'037	114'304
	447'542	<b>990'778</b>

## 2.10 Provisions à court terme

<b>Exercice 2018</b>	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2018	2'059'333	28'295'220	30'354'553
Reclassification	118'239	6'422'347	6'540'586
Constitution	2'850'923	21'246'595	24'097'518
Utilisations (paiements)	-839'459	-19'689'888	-20'529'346
Dissolution	-178'896	-1'481'172	-1'660'068
État au 31.12.2018	4'010'140	34'793'102	<b>38'803'242</b>

<b>Exercice 2019</b>	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
Etat au 1.1.2019	4'010'140	34'793'102	38'803'242
Reclassification	0	4'641'189	4'641'189
Constitution	1'909'892	25'843'060	27'752'952
Utilisations (paiements)	-1'412'175	-20'430'573	-21'842'748
Dissolution	-4'000	-2'191'122	-2'195'122
Etat au 31.12.2019	4'503'857	42'655'656	<b>47'159'513</b>

Sous la rubrique de la gestion collective obligatoire, sont comptabilisés les produits des tarifs communs qui seront répartis ou payés durant l'exercice suivant. La répartition est décalée parce que ce n'est qu'à la fin de l'exercice qu'est connu le montant des recettes disponibles pour répartition et que sont saisies les déclarations des œuvres et l'intégralité des utilisations.

En revanche, les produits relatifs à la gestion collective volontaire et ceux provenant de l'étranger sont en général distribués directement aux ayants droit durant l'exercice d'encaissement (hormis les produits encaissés en fin d'année qui ne peuvent plus être distribués pour des raisons de temps).

Les produits qui ne peuvent être répartis durant un exercice sont revus en fin d'exercice quant au moment prévisible de paiement. Si selon l'estimation, la distribution ne pourra intervenir dans un délai d'un après la date du bilan, le montant est reclassifié comme provision à long terme.

Durant l'exercice 2019 est intervenue une reclassification de provisions à long terme en provisions à court terme à hauteur de CHF 4'641'189. Cela concerne des provisions relatives aux tarifs communs 1, 2, et 3, qui ont été dissoutes au crédit du compte de résultat, essentiellement en vertu du délai de prescription de cinq ans.

## 2.11 Provisions à long terme

<b>Exercice 2018</b>	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2018	175'711	11'624'491	11'800'202
Reclassification	-118'239	-6'422'347	-6'540'586
Constitution	0	2'181'068	2'181'068
Utilisations (paiements)	0	-1'228'190	-1'228'190
Dissolution	-515	0	-515
État au 31.12.2018	56'957	6'155'022	<b>6'211'979</b>

<b>Exercice 2019</b>	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2019	56'957	6'155'022	6'211'979
Reclassification	0	-4'641'189	-4'641'189
Constitution	0	113'438	113'438
Utilisations (paiements)	-2'298	-218'237	-220'535
Dissolution	-194'197	0	-194'197
État au 31.12.2019	-139'538	1'409'034	<b>1'269'496</b>

Ces provisions couvrent des indemnités pour annonces tardives de droits. Elles servent aussi à la correction d'erreurs dans les répartitions ordinaires. Les provisions non utilisées après le délai de prescription de cinq ans sont dissoutes et allouées à la répartition et donc aux ayants droit. Cela correspond à l'obligation juridique de distribuer aussi vite que possible aux ayants droit les redevances encaissées. Ce n'est que lorsque cela n'est pas possible pour des motifs justifiés et après des efforts raisonnables – p.ex. parce que les bases manquent encore dans les règlements de ProLitteris ou que des ayants droit sont inconnus ou introuvables – que la constitution d'une provision est justifiée et que doivent être prises des mesures ultérieures.

Durant l'exercice 2019 est intervenue une reclassification de provisions à long terme en provisions à court terme à hauteur de CHF 4'641'189. Cela concerne des provisions relatives aux tarifs communs 1, 2, et 3, qui ont été dissoutes au crédit du compte de résultat, essentiellement en vertu du délai de prescription de cinq ans.

## 2.12 Capital et réserves

ProLitteris n'a pas de capital social. Comme tous les produits sont distribués aux ayants droit, elle n'a en conséquence pas non plus de réserves.

## 2.13 Produit d'exploitation

<b>Exercice 2018</b>	Gestion collective obligatoire	Gestion collective volontaire	Total
Produit provenant de Suisse	33'023'299	2'412'348	35'435'647
Produit provenant de la Principauté de Liechtenstein	3'957	0	3'957
Produit provenant de l'étranger	2'035'495	2'880'819	4'916'314
Affaires de courtage	-3'927'992	0	-3'927'992
Produit brut	31'134'759	5'293'167	36'427'926
Rabais d'association			-1'719'454
Commissions d'encaissement de tiers			-321'720
Réductions de produits diverses			-50'541
Dissolution de provisions			1'660'583
Produit net			35'996'794
Autres produits d'exploitation			370'556
Produit d'exploitation			<b>36'367'350</b>

<b>Exercice 2019</b>	Gestion collective obligatoire	Gestion collective volontaire	Total
Produit provenant de Suisse	33'959'447	2'379'432	36'333'924
Produit provenant de la Principauté de Liechtenstein	892	0	5'847
Produit provenant de l'étranger	1'645'969	1'174'248	2'820'216
Affaires de courtage	-3'974'213	0	-3'974'213
Produits bruts	31'632'095	3'553'680	35'185'775
Rabais d'association			-1'622'121
Commissions d'encaissement de tiers			-382'962
Réductions de produits diverses			28'025
Dissolution de provisions			2'389'319
Produit net			35'598'036
Autres produits d'exploitation			369'435
Produit d'exploitation			<b>35'967'471</b>

Les redevances encaissées dans le cadre de tarifs communs pour les quatre autres sociétés de gestion et versées à celles-ci sont comptabilisées comme affaires de courtage. Seule la part conservée est portée comme chiffre d'affaires. Les affaires de courtage se décomposent comme suit :

<b>Exercice 2018</b>	TC 7 Ecoles	TC 9 Réseaux numériques	TC 5 Location dans des bibliothèques et vidéothèques	TC 6b Prêt dans des bibliothèques	TC 10 Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	Total
SSA	121'799	130'722	4'653	136	1'450	258'761
SUISA	695'816	200'752	10'163	701	21'930	929'362
SUISSIMAGE	1'394'503	352'483	37'751	499	58	1'785'294
SWISSPERFORM	677'772	249'773	17'950	459	8'621	954'576
<b>Total</b>	<b>2'889'891</b>	<b>933'731</b>	<b>70'517</b>	<b>1'794</b>	<b>32'059</b>	<b><u>3'927'992</u></b>

<b>Exercice 2019</b>	TC 7 Ecoles	TC 9 Réseaux numériques	TC 5 Location dans des bibliothèques et vidéothèques	TC 6b Prêt dans des bibliothèques	TC 10 Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	Total
SSA	124'068	130'210	5'498	239	1'392	261'407
SUISA	758'217	199'966	8'729	1'025	21'366	989'302
SUISSIMAGE	1'410'604	351'103	10'151	635	13	1'772'505
SWISSPERFORM	686'275	248'795	6'909	637	8'384	950'999
<b>Total</b>	<b>2'979'163</b>	<b>930'074</b>	<b>31'286</b>	<b>2'536</b>	<b>31'154</b>	<b><u>3'974'213</u></b>

A partir du 1.1.2018, ProLitteris s'est chargée de l'ensemble des encaissements au titre du tarif global TC 5, "Locations dans des bibliothèques et vidéothèques". L'ancien tarif TC 6a a été intégré dans le nouveau tarif global GT 5. Sous le tarif global TC 6b sont comptabilisées depuis 2018 les redevances de prêt de bibliothèques dans la Principauté de Liechtenstein.

Les associations qui perçoivent de leurs membres les redevances de droit d'auteur et les versent globalement reçoivent pour ce service d'encaissement un rabais dénommé "rabais d'association".

Les produits provenant de l'étranger sont des encaissements de droits d'auteur effectués à l'étranger par des sociétés sœurs (sur la base de conventions de réciprocité) et transférés à ProLitteris.

## 2.14 Répartition de droits d'auteur

	2018	2019
Indemnités totales de la gestion collective obligatoire	22'000'424	24'898'560
Indemnités à des auteurs en Suisse	22'681'674	25'984'674
Indemnités à des sociétés sœurs en Suisse (affaires de courtage)	-3'927'992	-3'974'213
Indemnités à des sociétés sœurs à l'étranger	3'246'742	2'888'098
Indemnités totales de la gestion collective volontaire	4'594'469	2'971'263
Indemnités à des auteurs en Suisse	3'766'723	2'002'047
Indemnités à des sociétés sœurs à l'étranger	827'746	969'217
<b>Total des indemnités de droits d'auteur</b>	<b>26'594'893</b>	<b><u>27'869'823</u></b>
Contribution à la Fondation sociale de ProLitteris	2'931'245	2'996'529
Contribution à la Fondation culturelle de ProLitteris	556'862	302'673
<b>Total des contributions aux Fondations</b>	<b>3'488'107</b>	<b><u>3'299'202</u></b>
<b>Total de la répartition de droits d'auteur</b>	<b>30'083'000</b>	<b><u>31'169'024</u></b>

Les redevances encaissées pour les autres sociétés de gestion et versées à celles-ci sont comptabilisées comme affaires de courtage. Seule la part conservée est portée comme chiffre d'affaires.

## 2.15 Frais de personnel

	2018	2019
Salaires	2'710'306	2'908'396
Prestations sociales	342'436	333'393
Prévoyance professionnelle	332'774	357'662
Autres frais de personnel	93'056	61'624
	3'478'572	<b>3'661'074</b>

### Prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle pour les employés de ProLitteris est régie par un contrat d'adhésion auprès de la Fondation collective Columna Group Invest, Winterthur. Le plan de retraite est basé sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit d'une solution partiellement autonome avec investissements de capitaux groupés. Dans une large mesure, les risques techniques d'invalidité et décès et, pour une part plus petite, les capitaux d'épargne et de retraite sont réassurés dans le cadre d'une assurance collective auprès de la société AXA Vie SA. À fin 2018, 5'698 plans de prévoyance étaient affiliés à la Fondation collective avec un total de 24'809 assurés actifs et 2'291 titulaires de rentes.

Comme la Fondation collective supporte le risque de placement avec les institutions de prévoyance affiliées, il ne s'agit pas ici d'une solution d'assurance totale. Un manque de couverture résultant de mauvais résultats de placements ne peut donc être totalement exclu, ce qui demanderait des mesures d'assainissement des institutions de prévoyance affiliées et une obligation de versements complémentaires par ProLitteris.

### Provision pour cotisations d'employeur

Il n'y avait pas de provision pour cotisations d'employeur au 31.12.2019 ni au 31.12.2018.

### Bénéfice économique / engagements économiques et charges de prévoyance

<b>Taux de couverture / Charges de prévoyance</b>	2018	2019
Taux de couverture de la Fondation collective Columna Group Invest	100.0%	108.4%
Charges de prévoyance de ProLitteris (Frais de personnel)	CHF 332'774	357'662

Le taux de couverture à fin 2019 est basé sur des chiffres provisoires du fait que les comptes de la Fondation collective n'étaient pas encore disponibles à la date de rédaction du présent rapport. Il n'y a pas d'engagement économique dépassant les contributions ordinaires.

## 2.16 Conseil d'administration / Assemblée générale

	2018	2019
Conseil d'administration	65'780	59'095
Assemblée générale	58'245	62'716
	124'025	<b>121'811</b>

Sous la rubrique "Conseil d'administration" sont comptabilisés tous les honoraires et frais afférents aux quatre séances annuelles du Conseil, qui comprend douze membres, aux séances des commissions du Conseil, aux séances préparatoires du Présidium (trois membres) ainsi qu'à divers engagements du Président et du Vice-président ou de la Vice-présidente envers les autres sociétés de gestion et les autorités.

La plupart des membres du Conseil d'administration ou leurs entreprises sont aussi membres de la coopérative ProLitteris. À côté de leurs fonctions au sein du Conseil, ils reçoivent aussi des indemnités de droits d'auteur pour l'utilisation de leurs œuvres. Celles-ci sont cependant basées sur le Règlement de répartition, d'application générale, et ne donnent lieu à aucun avantage.

## 2.17 Relations publiques

	2018	2019
Relations publiques	54'705	32'240
Site Internet de ProLitteris	0	597
Traductions	34'873	30'813
Frais de voyage et représentation	22'889	17'010
	112'468	<b>80'660</b>

## 2.18 Autres frais d'exploitation

	2018	2019
Matériel de bureau, imprimés, téléphones, ports	197'758	152'035
Honoraires de conseil et révision	81'729	128'925
Frais judiciaires relatifs à la gestion de droits d'auteur	73'336	164'867
Contributions et associations	84'933	105'970
Autres frais d'exploitation	4'876	2'909
	442'632	<b>554'707</b>

## 2.19 Charges hors exploitation

	2018	2019
Entretien de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	60'398	51'737
Amortissements de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	41'300	41'300
	101'689	<b>93'037</b>

## 2.20 Produit extraordinaire et hors période

	2018	2019
Produit extraordinaire	-22'388	-12'359
Dissolution d'engagements pour dettes résultant de livraisons et prestations	-49'856	-183'505
	-72'244	<b>-195'864</b>

Cette dissolution concerne des engagements envers des auteurs qui, pour diverses raisons, n'ont pu être payés et qui maintenant, après d'intenses efforts et une fixation de délai, peuvent être crédités au compte de résultat.

## 2.21 Bénéfice annuel

Selon l'art. 45 al. 3 LDA, les sociétés de gestion de droits d'auteur ne doivent pas poursuivre de but lucratif.

### 3. Autres informations

#### 3.1 Engagements hors bilan

<b>Engagements résultant de contrats de leasing</b>	2018	2019
Structure des échéances		
jusqu'à 1 an	0	4'222
1 à 5 ans	9'394	7'968
plus de 5 ans	0	0
	9'394	<b>12'190</b>

#### 3.2 Créances conditionnelles

Par jugement du 7 mai 2018, le Tribunal administratif fédéral a rejeté le recours de ProLitteris contre la décision de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) qui avait contesté des versements complémentaires aux institution de prévoyance des trois membres de direction Ernst Hefti, Werner Stauffacher et Franziska Eberhard pour les exercices 2007 et 2011. Le jugement du Tribunal administratif fédéral rend cette décision de l'IPI définitive et exécutoire. ProLitteris a exécuté la décision durant l'exercice sous revue et réclamé en temps utile le remboursement des parts d'employés versées. ProLitteris a conclu des accords transactionnels avec deux anciens membres de direction et a intenté action devant le Tribunal de district de Zurich contre son ancien Directeur. L'intéressé peut faire valoir des objections contre le recouvrement. La créance est donc incertaine tant dans son existence que dans son montant.

#### 3.3 Évènements postérieurs à la date du bilan

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré que la propagation mondiale rapide du coronavirus (Sras-CoV-2) constituait une pandémie. De nombreux Etats, dont la Suisse ont pris des mesures strictes pour ralentir la propagation du coronavirus. Il en est résulté une incertitude économique qui s'est notamment reflétée dans une forte volatilité des prix des marchés de titres et des cours de change. Pour la date de clôture du bilan du 31 décembre 2019, le coronavirus et les mesures étatiques constituent des évènements postérieurs à la date du bilan n'ayant pas de conséquence sur l'approche et l'évaluation des valeurs patrimoniales et des dettes.

Nous prévoyons pour 2020 des fluctuations de valeurs particulièrement fortes qui influenceront l'évaluation des titres et la répartition d'indemnités. Nous prévoyons des diminutions des produits de l'étranger et de Suisse, notamment des entreprises dans le cadre des Tarifs communs 8 et 9.

En raison des incertitudes sur l'évolution de la situation actuelle, nous ne sommes pas en mesure de formuler une évaluation quantitative fiable quant aux conséquences futures sur l'état du patrimoine, des finances et des revenus. Les comptes 2019 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 15 mai 2020, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale du 20 juin 2020.

## **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de ProLitteris**

**ProLitteris, société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative, Zurich**

---

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels de ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019.

#### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

## **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Marc Järmann  
*Expert réviseur agréé,  
réviseur responsable*

Reto Kaufmann  
*Expert réviseur agréé*

Zurich, le 15 mai 2020

## 8 Comptes annuels de la Fondation sociale

### Bilan au 31.12.2019

	Chiffre Annexe	31.12.2018 CHF	<b>31.12.2019</b> CHF
Liquidités		5'661'305.10	4'580'474.16
Autres créances à court terme	<b>2.1</b>	236'320.49	36'041.69
Actifs de régularisation		0.00	16'468.20
<b>Total du l'actif circulant</b>		<b>5'897'625.59</b>	<b>4'632'984.05</b>
Immobilisations corporelles	<b>2.2</b>	18'345'190.00	18'069'413.40
Immobilisations incorporelles	<b>2.3</b>	10'000.00	6'250.80
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>18'355'190.00</b>	<b>18'075'664.20</b>
<b>Total actifs</b>		<b>24'252'815.59</b>	<b>22'708'648.25</b>
Dettes résultant d'achat de biens et prestations de services		41'382.80	114'088.98
Autres dettes à court terme	<b>2.4</b>	8'753.50	9'262.85
Passifs de régularisation		10'000.00	11'500.00
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>60'136.30</b>	<b>134'851.83</b>
Dettes à long terme portant intérêt	<b>2.5</b>	12'000'000.00	10'000'000.00
Provisions à long terme	<b>2.6</b>	2'590'740.15	2'844'499.55
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>14'590'740.15</b>	<b>12'844'499.55</b>
Capital de la Fondation	<b>2.7</b>	9'601'939.14	9'729'296.87
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>9'601'939.14</b>	<b>9'729'296.87</b>
<b>Total passifs</b>		<b>24'252'815.59</b>	<b>22'708'648.25</b>

## Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2018 CHF	2019 CHF
Produit d'exploitation	<b>2.8</b>	4'038'950.55	4'092'852.25
<b>Produit d'exploitation</b>		<b>4'038'950.55</b>	<b>4'092'852.25</b>
Rentes et allocations	<b>2.9</b>	-2'625'483.00	-2'841'919.47
Gestion administrative par ProLitteris	<b>2.10</b>	-192'110.25	-192'110.00
Amortissements sur les immobilisations corporelles		-305'732.00	-309'060.00
Amortissements sur les immobilisations incorporelles		-31'851.00	-3'749.20
Autres charges d'exploitation	<b>2.11</b>	-170'380.10	-243'833.00
Variation du capital de couverture des rentes	<b>2.12</b>	-195'328.00	-252'396.50
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-3'520'884.35</b>	<b>-3'843'068.17</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>518'066.20</b>	<b>249'784.08</b>
Produit financier	<b>2.13</b>	5'459.10	2'347.75
Charges financières	<b>2.13</b>	-138'604.45	-114'458.10
<b>Résultat financier</b>		<b>-133'145.35</b>	<b>-112'110.35</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>384'920.85</b>	<b>137'673.73</b>
Produit hors exploitation		0.00	0.00
Charges hors exploitation		0.00	0.00
Charges extraordinaires et hors période		-37'983.55	-10'316.00
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>-37'983.55</b>	<b>-10'316.00</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>346'937.30</b>	<b>127'357.73</b>

## 1. Principes

### 1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les principes du droit comptable suisse (Titre 32 du Code des obligations).

Les principes d'évaluation importants non prescrits par la loi sont décrits ci-dessous.

### 1.2 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles est effectuée sur la base du coût d'acquisition ou de revient sous déduction des amortissements cumulés et corrections de valeur. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties de manière linéaire. En cas d'indice de surévaluation, les valeurs comptables sont revues et ajustées s'il y a lieu.

### 1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des valeurs incorporelles acquises, spécialement des logiciels IT. L'évaluation des immobilisations incorporelles est effectuée au plus sur la base du coût d'acquisition ou de revient, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. En cas d'indice de surévaluation, les valeurs comptables sont revues et ajustées s'il y a lieu.

## 2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

### 2.1 Autres créances à court terme

	31.12.2018	31.12.2019
Créances liées au crédit d'exploitation de ProLitteris	222'255	28'542
Avoirs sur la TVA	0	0
Avoirs sur l'impôt à la source	3'125	0
Avoirs d'impôt anticipé	7'170	0
Avoirs résultant de paiements anticipés à des fournisseurs	3'167	500
Paiement anticipé à des fournisseurs	604	7'000
	236'320	<b>36'042</b>

Durant l'exercice sous revue, la créance envers ProLitteris résultant du crédit d'exploitation a porté intérêt au taux de 1%.

### 2.2 Immobilisations corporelles

<b>Exercice 2018</b>	État 1.1.2018	Entrées	Sorties	Extournes	Amortissem ents planifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2018
Immeuble Universitätstrasse 100	14'675'158	0	0	0	-305'732	0	14'369'426
Terrain Universitätstrasse 100	3'975'764	0	0	0	0	0	3'975'764
	18'650'922	0	0	0	-305'732	0	<b>18'345'190</b>

<b>Exercice 2019</b>	État 1.1.2019	Entrées	Sorties	Extournes	Amortissem ents planifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2019
Immeuble Universitätstrasse 100	14'369'426	33'283	0	0	-309'060	0	14'093'649
Terrain Universitätstrasse 100	3'975'764	0	0	0	0	0	3'975'764
	18'345'190	33'283	0	0	-309'060	0	<b>18'069'413</b>

La valeur résiduelle de l'immeuble (sur une durée d'utilisation de 60 ans) sera amortie selon le plan sur la durée d'utilisation restante et les entrées occasionnant une plus-value sur leur durée de vie prévisible.

## 2.3 Immobilisations incorporelles

<b>Exercice 2018</b>	État 1.1.2018	Entrées	Sorties	Extournes	Amortissements planifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2018
ONDA Logiciel de rentes	37'000	4'851	0	0	-31'851	0	10'000
	37'000	4'851	0	0	-31'851	0	<b>10'000</b>

  

<b>Exercice 2019</b>	État 1.1.2019	Entrées	Sorties	Extournes	Amortissements planifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2019
ONDA Logiciel de rentes	10'000	0	0	0	-3'749	0	6'251
	10'000	0	0	0	-3'749	0	<b>6'251</b>

Le logiciel ONDA est un logiciel de traitement des droits aux rentes et des paiements de rente, amorti linéairement sur une durée de 5 ans.

## 2.4 Autres dettes à court terme

	31.12.2018	31.12.2019
Dettes envers la TVA	8'754	9'263
Dettes envers l'impôt à la source	0	0
Dettes envers l'impôt anticipé	0	0
	8'754	<b>9'263</b>

## 2.5 Dettes à long terme portant intérêt

	31.12.2018	31.12.2019
Dettes hypothécaires envers un établissement financier	2'000'000	0
Prêt de ProLitteris	10'000'000	10'000'000
	12'000'000	<b>10'000'000</b>

Détail des hypothèques	No	Durée	Taux d'intérêt	31.12.2019
Hypothèque à taux fixe	11-8	11.2010 – 11.2018	2.35%	0
Hypothèque LIBOR	11-13	11.2018 – 11.2019	0.70%	0
				<b>0</b>

L'hypothèque Libor arrivée à échéance en novembre 2019 (11- 13) a été remboursée par la Fondation sociale de ProLitteris.

Le prêt de CHF 10'000'000 accordé par ProLitteris à la Fondation sociale, est actuellement rémunéré au taux de 1%.

## 2.6 Provisions à long terme

	31.12.2018	31.12.2019
Fonds à affectation limitée	11'091	12'454
Capital de couverture de rentes payables	2'579'649	2'832'046
	<b>2'590'740</b>	<b>2'844'500</b>

Dans le fonds à affectation limitée sont accumulés des remboursements de membres qui, pour des raisons diverses, renoncent à leurs indemnités pour utilisation de leurs œuvres protégées.

Comme le Conseil de fondation doit fixer les montants absolus de rentes chaque année selon le Règlement, le capital de couverture des rentes payables est maintenant déterminé et provisionné chaque année. Le droit à la rente prend en compte les indemnités de droit d'auteur durant l'exercice concerné. Les rentes sont payées durant l'exercice suivant.

## 2.7 Capital de la Fondation

	31.12.2018	31.12.2019
Capital de la Fondation	9'255'002	9'601'939
Bénéfice de l'exercice	346'937	127'358
	9'601'939	<b>9'729'297</b>

## 2.8 Produit d'exploitation

	2018	2019
Contributions ordinaires de ProLitteris	2'931'245	2'996'529
Produit de l'immeuble Universitätstrasse 100	1'107'705	1'096'324
	4'038'951	<b>4'092'853</b>

ProLitteris déduit de ses produits bruts en provenance de Suisse un montant de 10 % comme contribution à la Fondation sociale, qu'elle lui transfère à intervalles réguliers.

Le produit de l'immeuble est inférieur de CHF 11'381 par rapport à l'exercice précédent.

## 2.9 Rentes et allocations

	2018	2019
Rentes payées à des membres	2'383'171	2'583'507
Allocations et aides à des membres	242'312	258'413
	2'625'483	<b>2'841'920</b>

Les rentes payées à des membres sont fondées sur le Règlement valable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Le Conseil de fondation doit fixer chaque année le montant absolu des rentes. Celui-ci est conditionné par une expertise actuarielle qui doit être effectuée tous les deux ans (la dernière fois le 31 octobre 2019) et donner des informations sur la situation financière, les contributions prévisibles et les prestations futures de la Fondation. Le montant absolu des rentes doit être fixé de telle sorte que le patrimoine de la Fondation (actifs nets) ne tombe pas au-dessous du montant total des rentes à payer aux membres l'année suivante.

Les allocations et aides à des membres tombés dans le besoin sont décidées par le Conseil de fondation, qui comprend sept membres.

## 2.10 Gestion administrative par ProLitteris

	2018	2019
Salaires (y.c. prestations sociales)	134'710	134'710
Loyer, téléphone, loyer d'imprimantes	25'150	25'150
IT- Infrastructure / IT - charges de licence	22'250	22'250
Divers	10'000	10'000
	192'110	<b>192'110</b>

ProLitteris assure la gestion administrative de la Fondation sociale. Les salaires se composent des parts de rémunération de direction, secrétariat, gestion comptable et financière.

## 2.11 Autres charges d'exploitation

	2018	2019
Contributions ASV-/AI sur jetons de présence du Conseil de fondation	394	350
Contributions, émoluments, autorisations	2'163	3'386
Jetons de présence du Conseil de fondation	34'463	27'981
Cotisations et associations	6'900	6'900
Charges de conseil et révision	13'562	17'251
Charges d'exploitation diverses	669	94
Entretien de l'immeuble Universitätstrasse 100	112'229	187'871
	170'380	<b>243'833</b>

Les rémunérations et remboursements de frais aux sept membres du Conseil de fondation sont déterminés conformément au Règlement de rémunération de la Fondation sociale de ProLitteris.

## 2.12 Variation du capital de couverture des rentes

	2018	2019
Dissolution de capital de couverture de l'exercice précédent	2'384'321	2'579'649
Constitution de capital de couverture de l'exercice sous revue	-2'579'649	-2'832'046
	-195'328	<b>-252'397</b>

## 2.13 Résultat financier

	2018	2019
Produit financier		
Intérêts du crédit d'exploitation ProLitteris	5'459	2'348
Bénéfice de cours / intérêts actifs	0	0
	<u>5'459</u>	<u>2'348</u>
Charges financières		
Intérêts et frais bancaires	-274	-2'286
Intérêts sur prêt de ProLitteris	-82'222	-100'000
Intérêts hypothécaires	-56'108	-12'172
	<u>-138'604</u>	<u>-114'458</u>
	<u>-133'145</u>	<u><b>-112'110</b></u>

## 3. Autres informations

### 3.1 Emplois à plein temps

La Fondation sociale de ProLitteris n'a pas d'employés.

### 3.2 Engagement d'actifs en garantie d'engagements propres

	31.12.2018	31.12.2019
Valeur comptable de l'immeuble gagé	18'345'190	18'069'413
Droits de gage sur l'immeuble	10'000'000	10'000'000
Dettes garanties par gages immobiliers	2'000'000	0

### 3.3 Évènements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'évènements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

## Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation sociale

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Fondation sociale de ProLitteris arrêtés au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Marc Järmann  
*Expert réviseur agréé,  
réviseur responsable*

Reto Kaufmann  
*Expert réviseur agréé*

Zurich, le 16 avril 2020

## 9 Comptes annuels de la Fondation Fonds culturel de ProLitteris

### Bilan au 31.12.2019

	Chiffre Annexe	31.12.2018 CHF	31.12.2019 CHF
Liquidités		758'390.58	646'547.09
Autres créances à court terme	<b>2.0</b>	10.01	10'431.41
Actifs de régularisation		0.00	0.00
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>758'400.59</b>	<b>656'978.50</b>
<b>Total actifs</b>		<b>758'400.59</b>	<b>656'978.50</b>
Dettes pour achat de biens et prestations de services		7'536.25	7'500.00
Autres dettes à court terme	<b>2.1</b>	16'872.09	0.00
Passifs de régularisation		105'200.00	42'200.00
<b>Total du capital étranger</b>		<b>122'572.09</b>	<b>49'200.00</b>
Capital de la Fondation	<b>2.2</b>	635'828.50	607'778.50
<b>Total du capital propre</b>		<b>635'828.50</b>	<b>607'778.50</b>
<b>Total passifs</b>		<b>758'400.59</b>	<b>656'978.50</b>

## Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2018 CHF	2019 CHF
Produit d'exploitation	<b>2.3</b>	337'861.60	302'672.90
<b>Produit d'exploitation</b>		<b>337'861.60</b>	<b>302'672.90</b>
Fonds culturel	<b>2.4</b>	-300'850.00	-236'135.40
Prix ProLitteris	<b>2.5</b>	-87'591.60	-91'420.00
Autres charges d'exploitation	<b>2.6</b>	-4'366.44	-3'153.50
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-392'808.04</b>	<b>-330'708.90</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-54'946.44</b>	<b>-28'036.00</b>
Produit financier		0.00	0.00
Charges financières		-17.00	-14.00
<b>Résultat financier</b>		<b>-17.00</b>	<b>-17.00</b>
<b>Bénéfice (+) / perte (-) de l'exercice</b>		<b>-54'963.44</b>	<b>-28'050.00</b>

## 1. Principes

### 1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les principes du droit comptable suisse (Titre 32 du Code des obligations).

### 1.2 Principes d'évaluation

Selon les dispositions du droit comptable suisse, l'annexe doit contenir des informations sur les principes d'évaluation, dans la mesure où ils ne sont pas prescrits par la loi. Cela comprend des possibilités de choix sur la saisie, la présentation et l'évaluation de rubriques dans les comptes annuels. Durant l'exercice sous revue, la Fondation Fonds culturel n'a fait usage d'aucune de ces possibilités.

## 2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

### 2.0 Autres créances à court terme

	31.12.2018	31.12.2019
Crédit d'exploitation de ProLitteris	10	10'431
	10	<b>10'431</b>

Sous cette position est porté le solde du compte courant envers ProLitteris. Il ne porte pas intérêt.

### 2.1 Autres dettes à court terme

	31.12.2018	31.12.2019
Crédit d'exploitation de ProLitteris	16'872	0
	16'872	<b>0</b>

Sous cette position est porté le solde du compte courant envers ProLitteris. Il ne porte pas intérêt.

### 2.2 Capital de la Fondation

	31.12.2018	31.12.2019
Capital de la Fondation	690'792	635'829
Bénéfice (+) perte (-) de l'exercice	-54'963	-28'050
	635'829	<b>607'779</b>

### 2.3 Produit d'exploitation

	20'18	2019
Contribution ordinaire de ProLitteris	337'862	302'673
	337'862	<b>302'673</b>

ProLitteris déduit de ses recettes brutes un montant de 1% comme contribution à la Fondation Fonds culturel, qu'elle lui transfère à intervalles réguliers.

## 2.4 Fonds culturel

	2018	2019
Demandes de subventions approuvées durant l'exercice	300'850	236'135
	300'850	<b>236'135</b>

La Fondation Fonds culturel dispose de fonds propres importants et c'est pourquoi le Conseil de fondation a décidé de les affecter à la promotion de projets culturels.

## 2.5 Prix ProLitteris

	2018	2019
Prix ProLitteris	50'000	50'000
Charges pour la remise du Prix	37'592	41'420
	87'592	<b>91'420</b>

La Fondation Fonds culturel décerne chaque année un prix principal d'un montant de CHF 40'000 et un prix d'encouragement d'un montant de CHF 10'000. Le prix principal est décerné par un jury de quatre membres nommé chaque année par le Conseil de fondation.

## 2.6 Autres charges d'exploitation

	2016	2019
Autres charges d'exploitation	4'366	3'154
	4'366	<b>3'154</b>

Le poste "autres charges d'exploitation" contient des frais de révision, émoluments de l'autorité de surveillance, honoraires de conseil et divers.

La Fondation Fonds culturel ne paie pas de jetons de présence.

## 3. Autres informations

### 3.1 Emplois à plein temps

La Fondation Fonds culturel de ProLitteris n'a pas d'employés.

### 3.2 Évènements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'évènements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

## Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation Fonds culturel

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) du Fonds culturel de ProLitteris arrêtés au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Marc Järmann  
*Expert réviseur agréé,  
réviseur responsable*

Reto Kaufmann  
*Expert réviseur agréé*

Zurich, le 15 mai 2020



Rédaction : Philip Kübler (texte), Philip Sorg (chiffres)  
Traduction : C.-Alain Burnand

© ProLitteris,  
Société suisse  
de droits d'auteur  
pour l'art littéraire  
et plastique,  
coopérative  
Universitätstrasse 100  
Case postale 205  
8024 Zürich

[www.prolitteris.ch](http://www.prolitteris.ch)